

## CONVENTION ENTRE L'AGSE GOLF LES ESSARTS ET UGOLF DE BUC 2024

### Préambule :

Il est intervenu entre :

- UGOLF DE BUC, d'une part,
- L'AGSE GOLF LES ESSARTS, d'autre part,

La présente convention.

Elle est conclue pour la durée de l'année civile 2024 et a pour objet de définir le cadre des relations entre les deux parties dénommées ci-dessus.

Les parties conviennent d'agir d'un commun accord et en concertation dans le cadre suivant :

### ARTICLE 1 : Objet de la convention

#### UGOLF DE BUC :

Permet à l'association L'AGSE GOLF LES ESSARTS de :

- Bénéficiaire de tarifs préférentiels pour ses adhérents ;

-**Réduction de 20%** en passant par UGOLF Entreprise en rattachant cet abonnement dénommé **ALL4U** (voir formule ALL4U 78/91 en PJ) au UGOLF DE BUC par la plateforme **UGOLF ENTREPRISE**. Cet abonnement donne droit à 1h de cours collectif par jour, le sac de golf avec une demi-série ainsi que l'accès illimité au parcours du golf de Buc. Une fois la carte verte obtenue, le joueur peut jouer sur 3 autres 9 trous gratuitement après réservation auprès de ces golfs du réseau (Gif Chevry, Saint Aubin et Verrières).

- Bénéficiaire de tarifs préférentiels sur des cours collectifs dénommés SCORE 4U.

**Réduction de 10%** sur cet abonnement qui donne droit à 1h de cours collectif à thème par semaine pendant 1 an de date à date. (Putting, chipping, approches levées, sorties de bunker, swing et bois avec entraînement sur le parcours). Le règlement de cet abonnement se fait sur la plateforme **UGOLF ENTREPRISE** en sélectionnant le golf de Buc comme golf d'attachement.

Sur la formule toute l'année, le tarif passe de 629€ au lieu de 699€.

- Bénéficiaire de tarifs préférentiels sur des greens fees de 9 trous et de 18 trous.

**Réduction de 40%** en semaine avec un tarif qui passe de 26€ à 15€, +5€ pour le 2<sup>e</sup> tour (18 trous).

**Réduction de 40%** en weekend avec un tarif qui passe de 34€ à 20€, +5€ pour le 2<sup>e</sup> tour (18 trous).

Chaque joueur réglera son green fee directement à l'accueil du golf.

- Bénéficiaire des tarifs préférentiels sur des achats de seaux de balles :

**Réduction de 30%** pour un tarif qui passe de 35€ à 25€ pour une carte de 10 seaux.

## **ARTICLE 2 : Obligation de l'association AGSE GOLF LES ESSARTS**

Dans le respect de la vie du club du UGOLF DE BUC et en partenariat avec la société d'exploitation de celui-ci, l'association sportive AGSE GOLF LES ESSARTS:

-S'engage à respecter la présentation auprès de l'accueil d'une carte de membre de l'association pour bénéficier des tarifs préférentiels ou un rattachement de licence vers le club des Essarts (visible sur extranet).

-S'engage à utiliser d'une manière normale l'ensemble des équipements mis à sa disposition de manière ponctuelle ou pour un usage en continu.

-Veille au respect de l'étiquette et des règles de jeu édictées par la FFG dans le cadre des compétitions qu'elle organise.

S'engage à respecter l'ensemble de la législation et de la réglementation qui lui est applicable. A ce titre, à respecter entre autres les obligations d'assurance (responsabilité civile) édictées par la loi du sport.

## **ARTICLE 3 : Dispositions diverses**

La présente convention est conclue pour la durée de l'année civile de sa signature.

Chaque partie pourra y mettre fin, à condition d'en informer l'autre partie par courriel sans renouvellement automatique.

En cas de manquement de l'une ou l'autre des parties à ses obligations, l'autre pourra résilier par courriel en expliquant les raisons de cette interruption le cas échéant. En cas de renouvellement, une nouvelle convention annuelle sera remise en place en début d'année civile tenant compte des évolutions de prix pour la société d'exploitation et des souhaits des représentants de l'association sportive sur la nature des prestations proposées et leur tarification préférentielle.

Fait à Buc le 07/03/24

Pour la société d'exploitation (UGOLF DE BUC)

Son Coordinateur d'Equipe

Emile ABESSOLO

**DailyGolf de Buc**  
1, rue de la croix Blanche  
78530 BUC  
01 39 20 95 64 - Infos@golfdebuc.fr  
N°S Evén B 489 360 073



Pour l'association sportive

Son Président

Jean Michel Lunel

AGSEGOLF n° 2223

Les essarts le Roi le 07/03/2024

